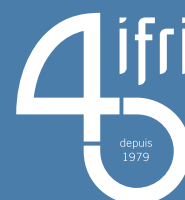




SEPTEMBRE
2025



Imaginaires et réalités de la frontière franco-allemande : un laboratoire pour l'Europe de demain

Comité d'études
des relations
franco-allemandes
(Cerfa)

Claire DEMESMAY

En partenariat avec :



L’Ifri est, en France, le principal centre indépendant de recherche, d’information et de débat sur les grandes questions internationales. Créé en 1979 par Thierry de Montbrial, l’Ifri est une fondation reconnue d’utilité publique par décret du 16 novembre 2022. Elle n’est soumise à aucune tutelle administrative, définit librement ses activités et publie régulièrement ses travaux.

L’Ifri associe, au travers de ses études et de ses débats, dans une démarche interdisciplinaire, décideurs politiques et experts à l’échelle internationale.

Les activités de recherche et de publication du *Comité d’études des relations franco-allemandes* – [Cerfa](#) – bénéficient du soutien du Centre d’analyse de prévision et de stratégie du ministère de l’Europe et des Affaires étrangères et du Frankreich-Referat de l’Auswärtiges Amt.



Les opinions exprimées dans ce texte n’engagent que la responsabilité de l’auteurice et en aucun cas la Fondation Konrad Adenauer.

ISBN : 979-10-373-1101-6

© Tous droits réservés, Ifri, 2025

Couverture : Pont des ponts au-dessus du Rhin entre Kehl et Strasbourg, vue aérienne
© Markus Mainka/Shutterstock.com

Comment citer cette publication :

Claire Demesmay, « Imaginaires et réalités de la frontière franco-allemande : un laboratoire pour l’Europe de demain », *Visions franco-allemandes*, n° 37, Ifri, septembre 2025.

Ifri

27 rue de la Procession 75740 Paris Cedex 15 – FRANCE

Tél. : +33 (0)1 40 61 60 00 – Fax : +33 (0)1 40 61 60 60

E-mail : accueil@ifri.org

Site internet : Ifri.org

Notes du Cerfa

Publiée depuis 2003 à un rythme mensuel, cette collection est consacrée à l'analyse de l'évolution politique, économique et sociale de l'Allemagne contemporaine : politique étrangère, politique intérieure, politique économique et questions de société. Les *Notes du Cerfa* sont des textes concis à caractère scientifique et de nature *policy oriented*. À l'instar des *Visions franco-allemandes*, les *Notes du Cerfa* sont accessibles sur le site de l'Ifri, où elles peuvent être consultées et téléchargées gratuitement.

Le Cerfa

Le [Comité d'études des relations franco-allemandes \(Cerfa\)](#) a été créé en 1954 par un accord gouvernemental entre la République fédérale d'Allemagne et la France. Il bénéficie d'un financement paritaire assuré par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et l'*Auswärtiges Amt*. Le Cerfa a pour mission d'analyser l'état des relations franco-allemandes sur le plan politique, économique et international ; de mettre en lumière les questions et les problèmes concrets que posent ces relations à l'échelle gouvernementale ; de présenter des propositions et des suggestions pratiques pour approfondir et harmoniser les relations entre les deux pays. Cette mission se traduit par l'organisation régulière de rencontres et de séminaires réunissant hauts fonctionnaires, experts et journalistes, ainsi que par des travaux de recherche menés dans des domaines d'intérêt commun.

Paul Maurice est secrétaire général du Cerfa et, avec Marie Krpata et Jeanette Süß, chercheuses, ainsi que Hans Stark, conseiller pour les relations franco-allemandes, il est responsable des publications du Cerfa. Catherine Naiker est assistante au sein du Cerfa.

Autrice

Claire Demesmay est experte en matière de coopération franco-allemande, directrice de l'Institut français de Bonn ; elle a été titulaire de la chaire Alfred Grosser de Sciences Po Paris en 2024-2025 et est chercheuse associée au Centre Marc Bloch de Berlin. Ses recherches portent sur la coopération franco-allemande en Europe, la politique européenne et étrangère de la France et de l'Allemagne, ainsi que les attitudes des jeunes et le rôle de la société civile dans les relations internationales.

Elle a été professeure invitée au Cluster pour la recherche européenne à l'Université de la Sarre en 2023/2024 et a dirigé le bureau « Formation interculturelle » à l'Office franco-allemand pour la jeunesse de 2021 à 2023. Avant de rejoindre l'OFAJ, elle a dirigé le programme « France/Relations franco-allemandes » de l'Institut allemand de politique étrangère (Deutsche Gesellschaft für Auswärtige Politik, DGAP) à Berlin (2009-2021), et a été chercheuse au Comité d'études des relations franco-allemandes (Cerfa) de l'Institut français des relations internationales (Ifri) à Paris (2002-2009). Elle a aussi travaillé à la chaire d'études françaises et francophones de l'Université technique de Dresde (1998-2002).

Parmi ses publications : *Franco-German Relations Seen from Abroad. Post-war Reconciliation in International Perspectives* (Springer, 2021 ; avec N. Colin), *Idées reçues sur l'Allemagne. Un modèle en question* (Le cavalier bleu, 2018), et *Que reste-t-il du couple franco-allemand ?* (Documentation Française, 2013 ; avec Cécile Calla, Prix parlementaire franco-allemand).

Résumé

En Europe, la question des frontières est loin d'être secondaire. Selon le Parlement européen, les régions frontalières couvrent environ 40 % du territoire de l'Union européenne (UE), concentrent 30 % de sa population et produisent près d'un tiers de son produit intérieur brut. Ces espaces, longtemps considérés comme des marges, sont aujourd'hui reconnus comme stratégiques, tant pour leur poids économique que pour les enjeux sociaux, culturels et politiques qu'ils soulèvent. Autrefois perçue comme une réalité strictement locale ou régionale, la vie à la frontière tend à devenir un véritable objet de politique européenne. Si les situations diffèrent d'une frontière à l'autre, elles mettent souvent en lumière de manière aiguë les défis structurels de l'intégration : reconnaissance des qualifications professionnelles, accès transfrontalier aux droits sociaux, ou encore gestion du plurilinguisme.

C'est dans cette perspective que l'article aborde la question frontalière, en s'intéressant autant aux réalités concrètes qu'aux imaginaires qui les traversent. Il revient d'abord sur l'effacement progressif de la matérialité des frontières intérieures, autrefois lignes de séparation entre États et symboles de souveraineté, progressivement reconfigurées comme espaces de coopération au sein du projet européen. Porté par l'idéal d'unité, ce processus a fait de la frontière non plus un obstacle, mais un lieu d'échange et de circulation – du moins dans le discours pro-européen. Ce symbole de l'intégration est toutefois fragilisé par des dynamiques de repli. Si certaines frontières s'estompent, d'autres se renforcent : les frontières extérieures prennent une importance croissante, tandis que les frontières intérieures demeurent des repères dans la gestion des politiques publiques et la structuration des démocraties nationales.

Les réintroductions récurrentes de contrôles aux frontières intérieures illustrent la tension persistante entre mobilité et sécurité, entre ouverture et délimitation. Cette ambivalence se manifeste particulièrement dans les régions frontalières. Celles-ci sont non seulement des lieux d'échange, de cohabitation, mais aussi de tensions et de conflit – des espaces de négociation par excellence, sur lesquels porte la deuxième partie de cette étude. Enfin, l'article s'intéresse à l'expérience vécue de la frontière à travers une étude de cas située dans la région franco-allemande de Sarre-Moselle. Bien que singulière, cette frontière permet de saisir, à travers les témoignages recueillis, la manière dont les populations vivent, traversent et imaginent l'espace frontalier au quotidien.

Abstract

In Europe, the question of borders is a central issue. According to the European Parliament, border regions cover around 40% of the European Union (EU) territory, concentrate 30% of its population and produce nearly a third of its gross domestic product. These areas, long regarded as marginal, are now recognized as strategic, both for their economic weight and for the social, cultural, and political issues they raise. Once perceived as a strictly local or regional reality, life on the border is becoming a real subject of European policy. While situations vary from one border to another, they often highlight the structural challenges of integration: recognition of professional qualifications, cross-border access to social rights, and management of multilingualism.

It is from this perspective that the article addresses the border issue, focusing as much on concrete realities as on the imaginaries that traverse them. It first looks back at the gradual erasure of the materiality of internal borders, once lines of separation between states and symbols of sovereignty, which have been progressively reconfigured as spaces for cooperation within the European project. Driven by the ideal of unity, this process has transformed borders from obstacles into places of exchange and movement – at least in pro-European discourse. However, this symbol of integration is being undermined by a trend toward isolationism. While some borders are fading, others are being reinforced: external borders are becoming increasingly important. In contrast, internal borders remain benchmarks in the management of public policy and the structuring of national democracies.

The recurring reintroduction of internal border controls illustrates the persistent tension between mobility and security, between openness and demarcation. This ambivalence is particularly evident in border regions. These are not only places of exchange and cohabitation, but also of tension and conflict – spaces of negotiation par excellence, which are the focus of the second part of this study. Finally, the article examines the lived experience of the border through a case study located in the Franco-German region of Saarland-Moselle. Although unique, this border allows us to understand, through the testimonies collected, how people live, cross, and imagine the border area daily.

Sommaire

INTRODUCTION	7
L'EFFACEMENT DES FRONTIÈRES AU CŒUR DU PROJET EUROPÉEN ..	9
Du rapport de force au partage	9
Frontières intérieures et extérieures	11
LA FRONTIÈRE COMME ESPACE DE NÉGOCIATION.....	13
L'espace Schengen à l'épreuve des réalités nationales	13
Laboratoire ou territoire d'exception ?	15
De la prise de conscience aux limites de l'expérimentation	17
FRONTIÈRE VÉCUE, FRONTIÈRE IMAGINÉE	19
Parole à la population de l'Eurodistrict SaarMoselle	19
Entre ouverture et repli : les familles dans l'espace transfrontalier ..	20
CONCLUSION	27

Introduction

Si l'intégration européenne s'est traduite par un effacement progressif de la matérialité des frontières intra-européennes, celles-ci n'ont jamais disparu. La pandémie de Covid-19 est venue rappeler avec force la persistance de ces lignes de séparation, ravivant dans les régions transfrontalières une hostilité que beaucoup croyaient révolue. La fermeture de nombreux points de passage à la frontière franco-allemande entre mars et juin 2020 a ainsi été vécue comme un traumatisme par les habitants de la région en raison de ses conséquences socio-économiques, mais aussi de tensions entre les populations des deux pays¹. Le rétablissement des contrôles aux frontières intérieures, qui ont tendance à se multiplier ces dernières années, rappelle, lui aussi, combien est fragile l'expérience historique consistant à dépasser les frontières intra-européennes. De ce point de vue, il est révélateur que le gouvernement allemand ait réintroduit en septembre 2024 – de manière unilatérale – des contrôles aux frontières, qui ont été prolongés depuis.

Les tensions révélées par la pandémie ont aussi suscité une prise de conscience quant à l'importance stratégique des régions frontalières en Europe. Longtemps perçue comme une question strictement locale ou régionale, la vie à la frontière commence seulement à être reconnue comme un enjeu de politique européenne. Comme l'a souligné le Parlement européen, ces régions « [...] couvrent 40 % du territoire de l'Union européenne, représentent 30 % de sa population, produisent près du tiers de son produit intérieur brut et recèlent un fort potentiel de dynamisation de ses économies² ». Au-delà de leur charge symbolique, elles soulèvent des enjeux économiques, sociaux et culturels bien concrets. Rien que sur le plan financier, le Parlement estime à environ 457 milliards d'euros par an le coût des obstacles à la coopération transfrontalière³. Certes, les populations qui y vivent font face à des réalités spécifiques, qui d'ailleurs varient d'une frontière à l'autre. Mais ces situations particulières mettent aussi en lumière, de façon amplifiée, les défis structurels de l'intégration européenne : reconnaissance des qualifications, accès aux prestations sociales, plurilinguisme, etc.

1. Voir T. Wieder, « En Moselle, la fermeture de la frontière franco-allemande crée des tensions », *Le Monde*, 3 avril 2020.

2. Parlement européen, « Régions frontalières de l'UE : des laboratoires vivants de l'intégration européenne », résolution du 15 septembre 2022, p. 4. Cité par J.-L. Sauron dans son étude très instructive, « Promouvoir la coopération transfrontalière pour une intégration européenne efficace », Institut Terram, juin 2024, p. 9.

3. Règlement BRIDGEforEU, p. 2, disponible sur : <https://eur-lex.europa.eu>.

Par ailleurs, les récents traités de coopération bilatérale que la France a signés avec l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne consacrent tous un chapitre entier à la coopération transfrontalière. C'est le cas du traité franco-allemand d'Aix-la-Chapelle (2019)⁴, alors que le sujet était absent du traité de l'Élysée (1963). Au-delà des mesures attendues, telles que l'amélioration de la mobilité ou le soutien au bilinguisme, le traité mentionne la création du Comité franco-allemand de coopération transfrontalière (CCT), un organe de gouvernance multi-niveaux chargé de définir une stratégie commune et d'améliorer la prise de décision dans la région⁵. De même, l'Assemblée parlementaire franco-allemande (APFA), elle aussi créée en 2019, s'est très vite positionnée sur cette thématique, qu'elle porte depuis dans l'espace politique – dès le départ, ses membres les plus influents étaient issus de circonscriptions frontalières. Elle a été très active durant la pandémie, appelant sans relâche les deux gouvernements à sortir du réflexe national et à coopérer⁶. Plus récemment, en juin 2025, elle a plaidé pour la création d'un centre franco-allemand d'innovation numérique dans la région frontalière, chargé de développer des technologies de nature stratégique.

Abordant la thématique frontalière sous un angle européen, cette *Note* s'intéresse à la fois aux réalités et aux imaginaires qui y sont associés. Après avoir retracé le processus d'effacement progressif de la matérialité des frontières, elle analyse la frontière comme un espace de négociation : lieu de contact, d'échange, de cohabitation, mais aussi de tensions et de conflits. Enfin, il est question de l'expérience de la frontière de celles et ceux qui la traversent ou y vivent au quotidien, à partir d'une étude de cas franco-allemande. En raison de l'histoire spécifique de la relation entre la France et l'Allemagne – marquée par les guerres, puis la réconciliation et enfin une étroite coopération au service du projet européen –, leur frontière commune constitue un terrain d'observation privilégié et un laboratoire de l'intégration européenne. Le choix de situer l'étude dans la région Sarre-Moselle répond à la volonté de porter l'attention sur un espace souvent relégué au second plan en raison de la place prépondérante accordée à la frontière alsacienne sur les plans politique et médiatique, et qui pourtant se distingue par une coopération de proximité, concrète et profondément ancrée dans le quotidien des habitants.

4. Traité d'Aix-la-Chapelle sur la coopération et l'intégration franco-allemandes, 22 janvier 2019. Pour une analyse des réalisations, voir M. Koopmann et T. Koepf (dir.), « Cinq ans après le traité d'Aix-la-Chapelle : bilan d'étape », *Genshagener Papiere*, n° 30, janvier 2024.

5. Voir C. Gräber et V. Müller, « Le Comité de coopération transfrontalière (CCT) franco-allemand : de la coopération à l'intégration dans l'espace transfrontalier », *Allemagne d'aujourd'hui*, n° 244, p. 24-35.

6. Voir la proposition de résolution « Ensemble contre la pandémie de coronavirus – Renforcer la coopération franco-allemande dans la lutte contre la pandémie pour tracer la voie d'une Union européenne de la santé », adoptée le 22 septembre 2020. Quelques mois plus tôt, en mai 2020, l'APFA avait auditionné les ministres de l'Intérieur C. Castaner et H. Seehofer sur la gestion de la pandémie.

L'effacement des frontières au cœur du projet européen

Longtemps perçues comme des lignes de séparation entre États souverains, les frontières ont été progressivement reconfigurées dans le cadre du projet européen. Porté par l'idéal d'unité et de paix, ce processus a contribué à faire de la frontière non plus un obstacle, mais un lieu d'échanges, de coopération et de circulation – du moins idéalement, tel que l'envisage le discours pro-européen. L'effacement des frontières intérieures s'est ainsi imposé comme un symbole fort de l'intégration européenne, que la tentation du repli vient régulièrement remettre en question.

Du rapport de force au partage

La conception de la frontière comme ligne continue, exclusive et juridiquement codifiée est un produit historique de l'Europe moderne. Celui-ci s'est imposé à partir du XVII^e siècle, en particulier avec les traités de Westphalie (1648), qui consacrent la souveraineté territoriale des États sur des espaces précisément délimités. Comme le souligne Michel Foucher dans *L'Obsession des frontières*⁷, ces dernières sont devenues à cette époque un outil de stabilisation des rapports de pouvoir entre des États-nations concurrents, matérialisant l'autorité politique dans l'espace. L'Europe a ainsi imposé une logique linéaire de découpage spatial, renforcée par le développement de la cartographie, du droit international et de la bureaucratie étatique, ensuite exportée lors de la colonisation et de la formation des États post-coloniaux. C'est sur des territoires aux tracés précis – mais aussi changeants –, qu'ont été construites les « communautés politiques imaginaires » que décrit Benedict Anderson, sur lesquels les États ont promu une identité nationale autour d'une même langue et d'un même récit historique à la visée intégratrice⁸.

Dans ce contexte de construction et de stabilisation des États-nations, les frontières furent à la fois un instrument de cohésion nationale et une source de conflits meurtriers sur le sol européen. En témoigne la situation de l'Alsace-Moselle, au cœur des affrontements entre la France et l'Allemagne à l'époque des « ennemis héréditaires ». Au fil des guerres, la population de ces territoires a été ballotée entre deux appartenances

7. M. Foucher, *L'Obsession des frontières*, Paris, Perrin, 2007.

8. B. Anderson, *Imagined Communities: Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*, Londres, Verso Books, 1983. Voir aussi T. K. Schippers, « La frontière dans l'imaginaire identitaire en Europe », in C. Desplat (dir.), *Frontières. Actes du 125^e Congrès national des sociétés historiques et scientifiques*, Lille, 2000, p. 79-86.

nationales, donc aussi entre deux langues, deux récits historiques. Cédée par la France à l'Empire allemand après la défaite française de 1870-1871, l'Alsace-Moselle est redevenue française à l'issue de la Première Guerre mondiale, avant d'être à nouveau annexée par le Troisième Reich durant la Seconde Guerre mondiale, pour finalement réintégrer la République française en 1945. Si ces régions incarnent aujourd'hui la réconciliation franco-allemande, leur passé reste marqué par des blessures profondes : humiliations, tensions identitaires, ruptures culturelles et traumatismes – comme le rappelle la situation des « malgré-nous », ces jeunes Alsaciens et Mosellans enrôlés de force dans l'armée allemande pendant la Seconde Guerre mondiale.

Avec la mise en œuvre du projet politique européen autour du rapprochement franco-allemand dans les années 1950, un changement de paradigme s'opère. La volonté d'en terminer avec des siècles de guerres intra-européennes et d'établir un ordre de paix s'accompagne d'une réinterprétation de l'idée même de frontière, qui devient un lieu de dépassement, un symbole d'ouverture, de rencontres et de coopération. Dès 1953, soit dix ans avant la signature du traité de l'Élysée, la préfecture de Strasbourg formulait le souhait suivant : « Une frontière ne doit pas former, pour ceux qui y habitent, la fin d'un monde⁹. » Un souhait qui fait écho à la définition de la frontière qu'en donnait dès l'entre-deux-guerres le juriste Paul de La Pradelle. Dans *La Frontière : étude de droit international*, il affirme que cette dernière ne saurait être une « limite », une « délimitation », mais doit au contraire être conçue comme une « zone territoriale complexe » destinée à la coopération¹⁰.

Les régions frontalières elles-mêmes jouent un rôle clé dans ce processus de réinterprétation, en particulier la région franco-allemande, et plus largement l'espace rhénan. Elles sont les premières concernées par les projets d'intégration, à commencer par la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA), établie en avril 1951. Dans les années 1950 et 1960, elles sont aussi à l'origine de nombreuses initiatives pro-européennes issues des milieux politiques et de la société civile. Ce sont des « hommes de frontières¹¹ », comme le Lorrain Robert Schuman – l'inspirateur de la CECA – et le Rhénan Konrad Adenauer, imprégnés de culture démocrate-chrétienne, qui ont joué un rôle moteur dans les premières initiatives de rapprochement et de coopération européenne. Au-delà de l'engagement de ces personnalités, la région franco-allemande abrite un activisme pro-européen pour lequel le dépassement de la frontière est une évidence. C'est

9. Archives départementales du Bas-Rhin, 544D220, note d'information, préfecture de Strasbourg, 16 juin 1953. Cité par C. Defrance et U. Pfeil, « Penser et vivre la frontière dans les relations franco-allemandes », in H.-J. Lüsebrink, C. Polzin-Haumann et C. Vatter (dir.), *„Alles Frankreich oder was?“ – Die saarländische Frankreichstrategie im europäischen Kontext* [« La France à toutes les sauces ? » – La Stratégie France de la Sarre dans le contexte européen], Bielefeld, transcript, 2017, p. 67-81, ici p. 75.

10. Voir B. Perrier, « La “frontière” selon Paul De La Pradelle », *Borders in Globalization Review*, vol. 1, n° 1, 2019, p. 127-132.

11. B. Béthouart, « Culture démocrate-chrétienne et identité européenne : idéalisme et/ou pragmatisme ? », *Revue française d'histoire des idées politiques*, vol. 43, n° 1, 2016, p. 273-288, ici p. 284.

là qu'ont été créés, côté allemand, les premiers jumelages franco-allemands de villes et villages après la fin de la Seconde Guerre mondiale – à l'exception toutefois de la Sarre, sans doute parce que son statut faisait encore à l'époque l'objet de vives tensions¹². C'est là aussi que de jeunes fédéralistes ont pris des initiatives symboliques pour mettre en scène leurs revendications :

Ainsi, le 6 août 1950, de jeunes Européens firent brûler les barrières de bois à un poste-frontière franco-allemand près de Wissembourg pour réclamer la création d'un parlement, d'un traité et d'un passeport européen. Il y eut ensuite de nombreuses répliques dans d'autres petits postes-frontières. L'un des participants à ces actions d'août 1950 fut un certain Helmut Kohl. Rétrospectivement, ce dernier fit remonter à cet événement fondateur son engagement pour l'intégration européenne¹³.

Frontières intérieures et extérieures

L'abandon de la matérialité des frontières intérieures marque l'aboutissement de ce processus de réinterprétation, de la limite territoriale à l'ouverture et à la coopération. Là encore, la France et l'Allemagne ont été pionnières, s'engageant dès les années 1980 à lever progressivement les contrôles à leur frontière et à rendre possible la libre circulation entre les deux territoires. Dans l'accord de Sarrebruck qu'ils signent en 1984, les deux gouvernements se disent « [c]onscients que l'union sans cesse plus étroite des peuples des États membres des Communautés européennes doit trouver son expression dans le libre franchissement des frontières intérieures par tous les ressortissants de ces États » et « [s]oucieux d'affermir la solidarité entre les deux peuples en levant les obstacles à la libre circulation à la frontière des deux pays¹⁴ ». Moins d'un an plus tard, la France et l'Allemagne sont rejointes par les États du Benelux. L'accord signé par les cinq à Schengen reprend ces mêmes principes, qu'intègre le traité d'Amsterdam en 1997, lui conférant une valeur juridique au-delà des seuls États signataires¹⁵. C'est dans la même logique que l'Acte unique européen, signé en 1986 et ratifié en 1987, vise à créer un « espace sans frontières intérieures » afin de faciliter la libre circulation des personnes, des biens, des services et des capitaux au sein de la Communauté européenne.

L'expression même de « frontières intérieures » est révélatrice de ce nouvel imaginaire de la frontière, que véhicule le discours pro-européen

12. C. Defrance et U. Pfeil, « Penser et vivre la frontière dans les relations franco-allemandes », *op. cit.*, p. 76.

13. *Ibid.*, p. 77.

14. Accord entre la France et la RFA relatif à la suppression graduelle des contrôles à la frontière franco-allemande, Sarrebruck, 13 juillet 1984.

15. Accord relatif à la suppression graduelle des contrôles aux frontières communes du Benelux, de la République fédérale d'Allemagne et de la France, Schengen, 14 juin 1985.

jusqu'à aujourd'hui. Dans un espace européen conçu (idéalement) comme un tout unique, celle-ci apparaît comme un élément artificiel. Dans cette perspective, elle devient le symbole d'un passé révolu, marqué par les guerres, donc anachronique. En retour, la dépasser grâce à la libre circulation devient une promesse d'ouverture culturelle, et ainsi un rempart contre les nationalismes. Dans cet imaginaire, les frontières intérieures sont aussi perçues comme un obstacle au commerce et à la compétitivité économique. Dans une telle perspective, les abolir apparaît comme une condition à la prospérité. De même que le projet européen implique que les États partagent leur souveraineté – et non l'abandonnent, comme on l'entend parfois –, la fin de la matérialité des frontières suppose de penser le voisin comme un partenaire, et non plus comme un concurrent, voire comme un ennemi.

Si les frontières ne coïncident plus nécessairement avec une ligne étatique fixe, elles n'en disparaissent pas pour autant. À partir de la notion de « frontière mobile¹⁶ », Anne-Laure Amilhat Szary a montré que celles-ci s'expriment sous d'autres formes, mais aussi qu'elles bougent dans l'espace et dans le temps. Elles deviennent mobiles dès lors que le lieu où s'exercent les contrôles des flux se déplace, que cela soit aux frontières de l'UE ou bien dans des pays tiers comme la Libye ou la Turquie. Ainsi, le corollaire du discours sur la suppression des frontières *intérieures*, amorcé avec les accords de Schengen dans les années 1980, est une mise en exergue des frontières *extérieures*, désormais érigées en véritables lignes de défense de l'espace européen. Celles-ci sont les nouvelles frontières effectives de l'Union, appelées à jouer un rôle central dans la sécurité du territoire. Ainsi, lors du 40^e anniversaire de l'espace Schengen, le Conseil en a appelé à « une gestion ferme de nos frontières extérieures, une lutte plus efficace contre la migration irrégulière et un niveau élevé de sécurité intérieure », comme condition d'une Europe sans frontières intérieures¹⁷.

Ce changement de paradigme s'accompagne d'une redéfinition de la souveraineté, qui se déplace vers une logique de gouvernance partagée. C'est dans cette dynamique qu'a été créée en 2004 l'agence Frontex, chargée de coordonner la gestion intégrée des frontières extérieures, fondée sur une coopération policière et judiciaire renforcée entre États membres. Le contrôle des mobilités devient ainsi un enjeu supranational, révélateur d'un mode de souveraineté mutualisée au sein de l'UE.

16. A.-L. Amilhat Szary et F. Giraut (dir.), *Borderities: The Politics of Contemporary Mobile Borders*, Basingstoke, Palgrave MacMillan, 2015.

17. « 40 Years and Beyond – Schengen Declaration – A Joint Commitment to Freedom, Security and Justice », 10068/25, Conseil de l'Union européenne, 12 juin 2025.

La frontière comme espace de négociation

La récurrence des tentatives de réintroduction de contrôles aux frontières intérieures illustre la tension persistante entre exigences de sécurisation et impératifs de mobilité, entre logique de délimitation et aspiration au vivre-ensemble. Celle-ci trouve une résonance particulière dans les régions frontalières. La frontière y apparaît comme un lieu ambivalent : un espace de contact, d'échange, de cohabitation, mais aussi de tension et de conflit — un espace de négociation par excellence.

L'espace Schengen à l'épreuve des réalités nationales

Malgré le principe central de libre circulation au sein de l'espace Schengen, la tentation de réintroduire des contrôles aux frontières intérieures n'a cessé de croître depuis les années 2000, remettant progressivement en cause l'idéal d'une Europe sans frontières. Les États membres peuvent légalement rétablir ces contrôles de manière temporaire en cas de menace grave pour l'ordre public ou la sécurité nationale — un droit auquel plusieurs ont recouru, à l'image de la France qui maintient des contrôles depuis 2015 à la suite des attentats terroristes sur son territoire, renouvelant régulièrement ces mesures au-delà du cadre initialement prévu (trente jours, renouvelables jusqu'à six mois) ; ou encore de l'Allemagne depuis l'automne 2024, dans un contexte marqué également par des attentats et par la montée de l'extrême droite. À travers les crises successives — migratoire, terroriste, sanitaire —, s'est peu à peu imposée une rhétorique sécuritaire accusant l'Union de posséder des « frontières-passoires », véhiculée par les mouvements eurosceptiques et nationalistes, à laquelle s'ajoutent des discours identitaires et économiques contestant le principe d'ouverture.

Longtemps l'apanage de l'extrême droite, l'appel au rétablissement des contrôles aux frontières intérieures s'est désormais élargi à d'autres cercles. Sur ce point, il est révélateur que le chancelier fédéral Friedrich Merz en ait fait l'une de ses priorités en arrivant au pouvoir en 2025, annonçant l'instauration de contrôles permanents, alors qu'il se positionne par ailleurs en Européen engagé. Sa demande s'inscrit dans une dynamique que poursuit l'Allemagne depuis la réintroduction de contrôles provisoires à ses frontières en septembre 2024. Cette année-là, plus de 6 millions de contrôles ont eu lieu, soit deux fois plus qu'en 2023. L'approche est sélective : la large majorité d'entre eux s'est déroulée à la frontière orientale, touchant la République tchèque et la Pologne (respectivement 3 465 000 et

979 000 contrôles). En revanche, la frontière franco-suisse, que traversent chaque jour de nombreux frontaliers résidant en Allemagne pour travailler, est peu concernée (31 000 contrôles). Quant à la frontière franco-allemande, elle a été le lieu de 156 565 contrôles en 2024¹⁸.

Dans le discours pro-européen, la réintroduction de contrôles aux frontières intérieures de l'UE est présentée comme une mesure transitoire en attendant que le système Schengen fonctionne « réellement ». Cette logique, déjà présente dans les années 1980 lors des premières discussions sur la libre circulation, traduit une tension persistante entre l'idéal européen d'intégration sans frontières et les impératifs perçus de sécurité nationale. Ce faisant, elle met en lumière les limites d'une gouvernance européenne encore incertaine quant à la gestion de ses frontières. Tandis qu'une réforme de l'espace Schengen est en cours, ces demandes de contrôles traduisent, en creux, un retour à une conception de la frontière nationale comme protection : elles réactivent l'image d'un territoire national souverain, distinct, et souvent en méfiance vis-à-vis de voisins jugés incapables de maîtriser les flux migratoires ou de garantir la sécurité.

Dès lors, il n'est guère surprenant que les régions frontalières soient en première ligne pour contester la réintroduction des contrôles aux frontières. Les élus locaux prennent activement part au débat public, à l'instar du maire de Sarrebruck, auteur de deux courriers adressés au président français et au chancelier fédéral le 24 janvier 2025, ou encore des maires de Kehl et de Strasbourg dans leur déclaration conjointe le jour de l'Europe en 2025¹⁹. Le rétablissement des contrôles ne se limite pas à une gêne administrative : il perturbe profondément le quotidien des habitants de ces territoires, nombreux à franchir la frontière chaque jour, notamment pour se rendre au travail. À titre d'exemple, on estime à plus de 14 000 le nombre de travailleurs frontaliers français se rendant quotidiennement en Sarre en 2023²⁰. Au-delà des contraintes pratiques, ces mesures ravivent aussi et surtout le sentiment de périphérisation de ces espaces, créant frustrations et crispations au sein de la population. Celui-ci est en contradiction avec la centralité de ces régions et avec l'ambition d'un « bassin de vie commun qui ne fonctionne plus que comme une seule entité²¹ ». S'il est malaisé de mesurer l'impact d'une telle périphérisation sur les comportements électoraux, on notera qu'une partie de ces territoires, plus particulièrement du côté français de la frontière, est de plus

18. Deutscher Bundestag, Antwort der Bundesregierung auf die Kleine Anfrage der Abgeordneten Clara Bünger, Dr. André Hahn, Gökay Akbulut, weiterer Abgeordneter und der Gruppe DIE LINKE, Drucksache 20/15031, 20 février 2025.

19. Renforcement des contrôles aux frontières : déclaration commune de Jeanne Barseghian, maire de Strasbourg, et de Wolfram Britz, maire de Kehl, 9 mai 2025.

20. « Frontaliers originaires de France », Observatoire interrégional du marché de l'emploi, dernière mise à jour le 10 décembre 2024.

21. Déclaration commune de J. Barseghian et W. Britz, *op. cit.* Sur la notion de « bassin de vie » et aux défis spécifiques qui s'y rapportent, voir l'entretien de C. Demesmay avec C. Arend, « Les enjeux du transfrontalier dans l'avenir de la relation bilatérale franco-allemande », *Allemagne d'aujourd'hui*, vol. 244, n° 2, 2023, p. 36-39.

en plus sensible au discours nationaliste. Il est frappant que, lors des élections législatives de 2024, le Rassemblement national ait remporté la majorité des circonscriptions mosellanes frontalières.

Laboratoire ou territoire d'exception ?

La conception du territoire comme espace construit autour d'une frontière qui relie plutôt qu'elle ne sépare a conduit à l'émergence de dispositifs de gouvernance spécifiques – comme les eurodistricts, fondés sur le principe de subsidiarité. Ceux-ci viennent pallier les limites du cadre juridique et opérationnel étatique traditionnel, jugé insuffisant pour gérer efficacement des programmes de coopération transfrontalière, notamment dans les domaines de l'aménagement du territoire, des transports, de la santé, de l'éducation ou encore du tourisme.

Cette « boîte à outils juridiques²² » dédiée à la coopération transfrontalière ne suffit pourtant pas à apporter des réponses satisfaisant tous les défis existants. Le fait que la France et l'Allemagne aient des systèmes politico-administratifs très différents, centralisé pour l'une, fédérale pour l'autre, ne facilite pas les choses : les régions et leur rapport à l'État central y sont pensés à l'aune de leurs cultures politiques respectives, ce qui conduit régulièrement à des malentendus franco-allemands concernant leur rôle et leurs compétences ; de plus, les différences de structures et de processus institutionnels entre les deux pays compliquent la coopération bilatérale au quotidien. Enfin, comme le mentionne la députée Brigitte Klinkert dans son rapport d'information sur « les problématiques rencontrées par les Français vivant en zone transfrontalière dans l'Hexagone²³ », l'État français peine encore à appréhender pleinement les enjeux spécifiques à ces territoires – alors même que les difficultés auxquelles ils renvoient, loin d'être récentes, devraient désormais être bien identifiées.

Il en ressort un constat sévère : malgré l'engouement local pour les échanges transfrontaliers, l'État ignore trop souvent encore l'ampleur des problématiques de ces régions. Celles-ci sont mal prises en compte dans l'élaboration des politiques nationales. Plusieurs raisons peuvent être mentionnées : l'éloignement et la centralisation des décisions, la barrière linguistique, le mille-feuille administratif et territorial, le manque de dialogue entre les différents échelons et acteurs.²⁴

Parmi les principaux points de friction identifiés par la députée du Haut-Rhin, on trouve les difficultés de mobilité : les travailleurs transfrontaliers, souvent contraints d'utiliser leur véhicule en raison d'une

22. *Ibid.*, p. 8.

23. Rapport d'information déposé par la Commission des Affaires étrangères, n° 1023, enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 5 mars 2025.

24. *Ibid.*, p. 13.

offre de transports en commun insuffisante ou inadaptée, subissent une saturation des axes routiers. Cette situation est aggravée dans les zones rurales ou industrielles éloignées des centres urbains, où les liaisons restent rares ou mal référencées. Ces dysfonctionnements en matière de transport ont des répercussions sur l'accès au logement et sur le recrutement, en particulier dans le secteur public, du côté français. Par ailleurs, les disparités salariales et de pouvoir d'achat entre les pays voisins accentuent la pression sur le marché immobilier, contribuant à l'exclusion de certains résidents et compliquant davantage le recrutement de main-d'œuvre qualifiée. D'autres domaines connaissent également des tensions, notamment en matière environnementale (traitement des déchets, gestion de l'eau) ou de santé. Bien que certaines initiatives existent – telles que les accords de type « corridor sanitaire » –, la coopération demeure inégale selon les régions.

Enfin, le recul de l'apprentissage de l'allemand en France et du français en Allemagne constitue un obstacle à la cohésion transfrontalière. L'usage de l'anglais permet tout au plus des échanges basiques, mais ne suffit pas à faire vivre un espace économique et culturel commun. Il freine aussi l'émergence d'une véritable identité transfrontalière. Malgré les discours volontaristes, cette tendance se poursuit depuis des années et atteint désormais un niveau préoccupant. Dans ce contexte, la « Stratégie France+ », portée par la Sarre depuis 2014 et relancée en 2024, est une piste prometteuse. En valorisant le plurilinguisme fonctionnel et les compétences interculturelles, non seulement dans les écoles, mais aussi dans l'administration, les médias et la vie quotidienne, elle vise une approche pragmatique pour transformer les contraintes linguistiques en ressources. Ce projet incarne une approche territoriale proactive du plurilinguisme et pourrait servir de modèle pour d'autres régions frontalières européennes.

Le rapport de la députée Klinkert propose un ensemble de 55 recommandations concrètes visant à renforcer la coopération transfrontalière. Celles-ci couvrent des sujets variés, depuis la reconnaissance mutuelle des vignettes écologiques jusqu'à l'intensification des partenariats éducatifs pour favoriser l'apprentissage du français. Parmi les mesures préconisées figurent aussi la mise à disposition de logements réservés aux fonctionnaires dans les zones frontalières, la réflexion autour d'un statut spécifique pour les entreprises transfrontalières, ainsi que l'accompagnement des collectivités territoriales dans leurs démarches de financement *via* les programmes européens Interreg. Ces propositions renvoient toutes à la même logique : mieux intégrer les spécificités des territoires frontaliers dans l'organisation économique et la gestion des services publics, afin de répondre de manière adaptée aux enjeux qu'ils représentent.

Cela étant, plusieurs avancées notables ont été obtenues ces dernières années. C'est le cas de la suppression de la double imposition du *Kurzarbeitergeld* – l'allocation de chômage partiel versée aux salariés domiciliés en France mais travaillant en Allemagne. Pendant la pandémie, de nombreux travailleurs se sont retrouvés dans une situation paradoxale : touchant un revenu réduit du fait du chômage partiel, ils étaient en plus imposés à la fois en France et en Allemagne. Cette injustice fiscale, source de colère et de rancœur pour les personnes concernées, a finalement été corrigée fin 2021 par la Cour fédérale sociale de Cassel (*Bundessozialgericht*). Cette décision est l'aboutissement d'un long bras de fer politique, impliquant entre autres les ministères de l'Économie des deux pays, ainsi que de nombreux acteurs de la coopération franco-allemande. En outre, des projets concrets sont en cours. Parmi eux, on peut citer l'accord relatif à l'apprentissage transfrontalier. Signé en juillet 2023 par les deux ministres des Affaires étrangères de l'époque, celui-ci vise à lever les obstacles juridiques et administratifs à la création de filières de formation professionnelle franco-allemandes, en permettant notamment à des jeunes de suivre une formation théorique en France et une formation pratique en Allemagne. L'objectif est ainsi d'améliorer l'insertion professionnelle des jeunes dans une région où le chômage est élevé.

De la prise de conscience aux limites de l'expérimentation

Comme l'illustre le rapport Klinkert, une prise de conscience émerge en Europe : lever les freins à la coopération et alléger les démarches administratives dans les régions transfrontalières de l'UE devient une priorité. C'est dans cet esprit que le ministère fédéral allemand des Affaires étrangères a commandité, en 2022, trois études visant à renforcer une telle coopération²⁵. Sur la base de ces travaux, le gouvernement allemand a lancé plusieurs initiatives favorisant la flexibilité dans les régions transfrontalières, parmi lesquelles la création de conseils régionaux (germano-tchèque et germano-danois), la mise en place d'un groupe de travail interministériel dédié à la coopération transfrontalière, ainsi que la préparation d'une loi visant à définir un cadre juridique pour l'utilisation de clauses d'expérimentation, notamment dans ces régions²⁶. De plus, cette dynamique s'est récemment concrétisée au niveau européen avec l'adoption, en mai 2025, du règlement *BRIDGEforEU* par le Parlement européen. Ce dispositif prévoit la mise en place de points de coordination transfrontalière chargés d'identifier les obstacles juridiques et

25. Les études sont accessibles sur le site de l'Auswärtiges Amt.

26. Cette loi, intitulée *Reallabore-Gesetz*, a fait l'objet d'une première lecture en mai 2025, mais n'a pas encore été adoptée en raison des élections législatives anticipées fin 2024.

administratifs et, lorsque les autorités nationales compétentes l'approuvent, de les lever grâce à un mécanisme de facilitation spécifique²⁷.

Cette prise de conscience se manifeste aussi sur le plan bilatéral, comme en témoigne le traité d'Aix-la-Chapelle de 2019. Dans le chapitre consacré à la coopération transfrontalière, un point retient l'attention : les territoires concernés, ainsi que les eurodistricts, bénéficient de « compétences appropriées, de ressources dédiées et de procédures accélérées ». Plus novateur encore, ils peuvent obtenir des dérogations juridiques et administratives (article 13, §2). On reste certes éloigné de l'idée ambitieuse d'une clause d'expérimentation, qui aurait permis à ces régions de faire l'expérience des dispositifs en dehors du cadre des législations nationales, et ainsi de se positionner comme laboratoires de l'intégration européenne²⁸. Mais une telle clause n'aurait eu de pertinence que si les initiatives menées à l'échelle régionale avaient pu être, à terme, généralisées. Or, non seulement ces mesures répondent à des enjeux spécifiques aux zones frontalières, mais une clause de cette nature n'aurait aucune valeur juridique. C'est pourquoi le traité parle plutôt de « dérogations » : permanentes dans leur mise en œuvre, mais sans portée généralisable.

27. Ce règlement s'appuie sur un rapport de la Commission qui tire les leçons de la pandémie, *EU Border Regions: Living Labs of European Integration*, COM(2021) 293 final, 14 juillet 2021.

28. Sur la notion de laboratoire en lien avec la coopération transfrontalière, voir « European Border Regions as "Laboratories" for Cross-Border Cooperation », la deuxième partie de l'ouvrage d'A. Lechevalier et J. Wielgohs (dir.), *Borders and Border Regions in Europe: Changes, Challenges and Chances*, Bielefeld, transcript, 2013, p. 69-156.

Frontière vécue, frontière imaginée

Au-delà des discours institutionnels et des dynamiques politiques, quelle est l'expérience concrète de la frontière pour celles et ceux qui vivent au quotidien dans l'espace franco-allemand, et quel imaginaire y projettent-ils ? Le projet de participation citoyenne *Common Ground SaarMoselle* apporte quelques éléments de réponse – à interpréter avec prudence, dans la mesure où il concerne un territoire singulier, donc non représentatif de la région franco-allemande dans son ensemble. Ils ont été approfondis par une enquête qualitative conduite entre octobre 2024 et mai 2025, portant sur les imaginaires et les expériences de la frontière de la part de familles résidant dans la région frontalière Sarre-Moselle.

Parole à la population de l'Eurodistrict SaarMoselle

Lancée en 2023 au sein de l'Eurodistrict SaarMoselle, *Common Ground SaarMoselle* vise à recueillir la parole de la population des deux côtés de la frontière à travers des événements de proximité. En parallèle, un conseil citoyen transfrontalier a été constitué en mai 2024, réunissant vingt personnes de l'Eurodistrict pour débattre des enjeux du quotidien transfrontalier. La frontière franco-allemande est perçue de manière largement positive par les personnes ayant participé à la consultation : près de 90 % d'entre elles, qu'elles vivent en France ou en Allemagne, déclarent apprécier vivre dans une région frontalière. Les perceptions négatives demeurent marginales, tant du côté français qu'allemand. Ces réserves semblent en partie liées aux effets encore présents de la crise sanitaire, dont les restrictions de circulation ont ravivé la conscience de la frontière comme ligne de séparation. Quant à la fréquence des déplacements, une large part des personnes interrogées traverse la frontière une à deux fois par mois. Les Français se distinguent par une plus grande régularité, avec en moyenne deux passages hebdomadaires. Les Allemands sont quant à eux proportionnellement plus nombreux à franchir la frontière chaque jour, en raison notamment de leur lieu de résidence situé en France.

Malgré une perception globalement positive de la vie en région frontalière, les personnes interrogées soulignent plusieurs obstacles persistants à une intégration transfrontalière. La barrière linguistique reste l'un des freins les plus fréquemment mentionnés, limitant les interactions sociales comme l'accès à certains services. L'offre de mobilité transfrontalière est également jugée insuffisante : les difficultés d'accès aux transports en commun, le coût élevé des billets ou encore le manque

d'infrastructures cyclables adaptées entravent les déplacements quotidiens. Par ailleurs, les questions de santé apparaissent comme un enjeu central : les personnes interrogées insistent sur la nécessité de renforcer la coopération en matière de soins, de faciliter le transport de malades et de garantir l'accès aux services d'urgence pour les habitants de l'agglomération transfrontalière, indépendamment de leur pays de résidence ou de travail. Enfin, des préjugés réciproques subsistent entre les deux populations. La crise sanitaire a laissé des traces, notamment chez les Français, pour qui la fermeture brutale de la frontière a ravivé le sentiment de séparation. Dans les analyses consacrées à la gestion de crise à la frontière franco-allemande durant la pandémie, il y a consensus pour dire que 2020 représente en la matière une « année charnière²⁹ ».

Entre ouverture et repli : les familles dans l'espace transfrontalier

L'enquête qualitative sur les imaginaires et les expériences de la frontière s'est, elle aussi, déroulée dans la région Sarre-Moselle. Elle s'appuie sur des entretiens menés auprès de douze familles comptant un ou plusieurs adolescents âgés de 12 à 17 ans – une tranche d'âge où l'identité est encore en évolution rapide et fait déjà l'objet de réflexivité quant aux appartenances sociales, culturelles et politiques. Un souci de diversité a guidé la sélection de l'échantillon, tant sur le plan de la répartition géographique que du profil socio-économique des familles, allant de milieux défavorisés à très favorisés et/ou fortement diplômés. Quatre d'entre elles sont issues de couples franco-allemands, une configuration fréquente dans cet espace. Deux autres présentent un parcours migratoire, l'une en lien avec la Turquie, l'autre avec le Maghreb. Enfin, au regard de la progression électorale du Rassemblement national (RN) dans la région, trois familles ont été sélectionnées en raison de leur proximité avec ce parti³⁰.

Une proximité ambivalente

Les récits recueillis dessinent une image contrastée de la région frontalière. D'un côté, beaucoup expriment le sentiment de vivre dans une région à part, valorisée pour sa position géographique et les possibilités qu'elle offre. De l'autre, cette proximité transfrontalière s'accompagne de tensions latentes. La mère de la famille d'origine turque, qui elle-même vit et

29. F. Weber, R. Theis et K. Terrollion (dir.), *Expériences transfrontalières. Les relations franco-allemandes à l'heure de la COVID-19*, Wiesbaden, Springer, 2021, p. 19. Voir aussi K. Clementi, « Ce que la crise sanitaire révèle du rapport à l'espace : le cas de la fermeture de la frontière franco-allemande en Alsace », *Psychologie française*, n° 67, 2022, p. 223-247.

30. Il s'agit d'entretiens semi-directifs, réalisés au domicile familial en présence d'au moins un parent, souvent les deux, ainsi que d'un ou plusieurs enfants. Les références des citations tirées des entretiens utilisent le codage suivant : le code de résidence (FR = France, DE = Allemagne) est suivi du numéro de la famille, puis du statut familial de la personne interrogée (M = mère, P = père, E = enfant ; la dernière lettre indique la nationalité d'origine de la personne interrogée).

travaille entre les deux pays et s'informe en trois langues (français, allemand et turc), qualifie l'ambiance dans la région de « plus ensemble que séparé » [DE_4_MT]. De même, une mère française, née en Allemagne d'une mère allemande, évoque à ce sujet une « guéguerre » ancienne.

[FR_5_MF] La guéguerre entre frontaliers existe depuis toujours. C'est ancré, en fait, carrément, dedans. Et le jour où il y a eu le Covid, ça a explosé. Des deux sens. Et le problème, c'est que les uns ont rien compris le pourquoi des autres. Mais de nos jours, en fait, plus personne essaie de comprendre le pourquoi de l'autre. Donc c'est très compliqué, en fait, pour l'un et pour l'autre.

[DE_1_PF] Il y a une appréhension, c'est ce qu'on appelle... c'est pas le racisme, c'est la... la... une espèce de xénophobie envers l'autre quand on ne le connaît pas, quand on parle pas sa langue, quand on n'a pas de contact avec lui. Et ça peut être compréhensible. Mais quand on a quelqu'un qui a passé 25 ans de l'autre côté de la frontière, qui parle la langue et qui connaît les gens, avoir une telle réaction de rejet, moi j'ai du mal à comprendre. Et ça on le voit souvent.

Ce constat de tensions, qu'elles soient vécues ou observées, s'accompagne souvent de la conscience de vivre dans une région singulière, où le franchissement de la frontière fait partie du quotidien. Celle-ci demeure bien réelle, notamment sur le plan linguistique, mais la mobilité qui s'organise autour d'elle est perçue comme « évidente ». Cette conscience est plus marquée dans les familles franco-allemandes, qui en font même un élément de leur identité – comme on le voit aux trois premiers exemples cités ci-dessous. Elle existe toutefois aussi dans certaines familles mononationales, comme la famille [DE_5], alors que celle-ci maîtrise peu ou pas la langue du voisin, et dont les enfants affirment ne connaître aucun jeune Français de leur âge.

[DE_3_MD] C'est devenu normal, je l'apprécie beaucoup. Donc c'est pas... c'est quelque chose de spécial. Et c'est aussi quelque chose... [...] Je pense qu'on ne partira plus d'ici, parce que je me sens vraiment chez moi ici.

[FR_3_EFD] Il y a pas de frontières. On va à gauche à droite, on est en Allemagne, on est en France, papa est français, maman est allemande, je veux dire, c'est normal. [...] Pour nous, je pense que c'est naturel.

[DE_1_PF] C'est une espèce d'ambiguïté, c'est-à-dire que... La frontière est très marquée, on ne parle qu'allemand et cent mètres plus loin, on parle que français. Mais donc nous, on a tendance à oublier de quel côté de la frontière on est et à ne pas faire attention. Mais en même temps, on a vraiment besoin de passer la frontière et c'est un besoin dans les deux sens.

[DE_5_MD] Je peux toujours marcher de l'autre côté, parce que la Sarre n'y est pas si profonde. Tout cela est en fait... Ici,

chez nous, donc si on traverse la route ici chez nous, on arrive en bas de la Sarre et là, de l'autre côté, c'est la France, effectivement.

Dans les familles se déclarant proches du RN, le discours est globalement plus critique, mais certaines personnes évoquent les opportunités liées à la situation géographique. Le père de la famille [FR_6] souligne par exemple le caractère « naturel » du dépassement de la frontière, qu'il relie à son propre bilinguisme.

[FR_7_EF] Je trouve que notre quartier, notre région est intéressante parce qu'on a des pays qui sont pas loin. On a des pays frontaliers qui sont pas si loin. On a le Luxembourg, la Belgique, l'Allemagne, la Suisse, c'est pas si loin. Donc je trouve qu'on a de la chance quand même. Parce que... on a beaucoup de possibilités pour aller dans d'autres pays, pour faire énormément de choses.

[FR_6_PF] Pour moi ça a toujours été naturel, donc étant presque parfaitement bilingue. Donc pour moi ça a jamais été un handicap. Je pense qu'en région frontalière il faut pouvoir s'ouvrir les portes professionnelles, culturelles, sportives du pays voisin et multiplier ses chances pour les études, pour le lycée franco-allemand, pour plein de choses comme ça.

Plusieurs personnes interrogées soulignent une différence de mentalité entre les populations des deux côtés de la frontière, perçue comme une inévitable source de frictions. Elles mobilisent souvent des stéréotypes, parfois de manière caricaturale. L'une évoque par exemple la rigueur allemande en matière de civisme : « Si tu jettes un papier en Allemagne et qu'un policier te voit, tu risques tout de suite une amende » [FR_6_MF]. Un jeune, qui s'apprête à quitter la France pour déménager de l'autre côté de la frontière en Allemagne, affirme : « Les gens sont gentils en Allemagne. En France, pas du tout... ils ne sont pas gentils, ils ne sont pas heureux, je ne sais pas pourquoi » [FR_5_EF]. Les tensions sont souvent attribuées à des comportements jugés déplacés ou impolis, comme le fait de ne pas s'exprimer dans la langue du pays lorsqu'on fait ses courses. Un enfant bilingue, issu d'une famille franco-allemande, raconte ainsi une scène dans une droguerie de Sarrebruck, fréquentée régulièrement par des clients français.

[FR_2_EFD] J'étais au DM et il y avait une dame devant et elle demandait à la caissière si elle parlait français et la caissière lui répond, en plus elle lui répond en français, elle lui répond que non et elle commence à s'énerver et elle dit 'ah ouais c'est vraiment dommage, blablabla'. Mais pourquoi elle, elle fait pas l'effort, alors qu'elle est en Allemagne, de parler en allemand ?

Les entretiens traduisent une perception fréquemment partagée d'une asymétrie dans la relation franco-allemande à l'échelle régionale. Ce déséquilibre s'exprime principalement à travers le différentiel de pouvoir d'achat, qui alimente tensions et ressentiments. Ainsi, un père de famille franco-allemande souligne l'effet de la demande allemande sur les prix de

l'immobilier côté français, au détriment des ménages locaux. De son côté, une mère française, électricienne du RN, critique un usage opportuniste du système périscolaire français par certaines familles allemandes. Comme l'illustrent ces témoignages, les inégalités économiques transfrontalières peuvent nourrir un sentiment d'injustice.

[FR_2_PF] Et les belles maisons avec les belles voitures, c'est les Allemands. C'est ceux déjà qui avaient des professions pas mal, qu'ont pu faire construire là, et les Français qui restent, enfin ceux qui sont du coin, il peut y avoir quelques professions libérales, quoi que ce soit, mais beaucoup [...] sont des agriculteurs, anciens mineurs, c'est pas la même population du tout, le contraste des maisons est assez énorme.

[FR_6_MF] Un moment donné, il faut choisir. Ou tu mets tes enfants en Allemagne, ou tu mets tes enfants... [...] Et ben on se retrouve, une fois que tout le monde part : 'ah mince, on a plus assez d'élèves, il va falloir faire une fermeture de classe'. Donc nos enfants français pâtissent du fait que les Allemands profitent, donc on fait des ouvertures de classe en maternelle, et après ils partent, et on se retrouve avec des fermetures de classe au primaire, avec des doublons dans les classes.

Frontières-protection vs. frontières-ouverture

Sans surprise, les familles interrogées décrivent la fermeture des frontières durant la pandémie comme un événement profondément déstabilisant, dont l'impact se fait encore sentir plusieurs années après. Elles l'évoquent souvent en termes de traumatisme. Au-delà des difficultés pratiques qu'elle a engendrées, cette mesure est perçue comme une rupture brutale dans un quotidien structuré depuis des décennies autour de la libre circulation. Certains l'interprètent comme une remise en cause de leur mode de vie transfrontalier, voire comme une atteinte à leur identité. Cette perception est particulièrement marquée chez les membres de familles franco-allemandes. Ce sont eux qui en parlent avec le plus d'émotion :

[DE_3_MD] Les murs ont été relevés. Pour nous, c'était vraiment un grand... Donc dans cette... je vis dans la zone frontalière, et ça a vraiment été un choc. Je me suis vraiment senti à l'étroit.

[FR_2_MD] C'était horrible, parce que tu sentais, merde, on n'a pas l'habitude d'avoir une frontière entre nous, mais c'était vraiment particulier. [...] Et au moment où je suis... J'ai passé la frontière et j'ai dû montrer ma carte d'identité française [née allemande, elle a été naturalisée française] et mon permis de travailler en Allemagne à un policier allemand, j'avais les larmes aux yeux, je trouvais ça horrible, vraiment. Je me suis sentie agressée.

[DE_1_PF] Moi, j'osais plus faire les courses. J'osais plus aller faire les courses. Je sortais pas. Je suis allé une fois au *Baumarkt* [supermarché de bricolage]. Et je suis reparti sans rien acheter. J'ai eu peur.

Dans plusieurs familles marquées par l'histoire conflictuelle entre la France et l'Allemagne, les tensions récentes sont perçues à travers le prisme du passé. Dans cette région, les grands-parents ont souvent été directement impliqués dans les guerres, parfois contraints de changer de nationalité au fil des conflits. Pour une mère engagée dans la coopération franco-allemande, qu'elle considère comme une continuité du processus de réconciliation, et dont le grand-père français est mort au front en 1945, la fermeture des frontières par l'Allemagne évoque un inquiétant retour en arrière. Un jeune interrogé, issu d'un couple franco-allemand, explique lui aussi que cette décision ravive le souvenir du passé guerrier et convoque la mémoire de son grand-père.

[FR_4_MF] Franchement, j'entendais ma grand-mère, pas ma mère, j'entendais ma grand-mère et j'me suis dit, ils changeront jamais. J'avais moi-même un sentiment de... 'Les boches'... [...]

... J'm'suis dit, ça y est, ils ont rien appris. Les anciens démons allemands sont revenus. [...] Vu l'histoire de ma famille, c'est toujours un miracle que j'm'intéresse à l'Allemagne.

[FR_3_EFD] C'est oui, il y a encore des tensions, je pense, entre Français et Allemands. Dû au Covid, il y a peut-être eu, je sais pas, des cendres qui se sont rallumées... Je pense des cicatrices.

[FR_3_MD] Des plaies, voilà.

[FR_3_EFD] C'est pour ça que moi je pense que mon grand-père il se serait tiré les cheveux s'il avait vu et entendu tout ça.

C'est sur la question de la réintroduction des contrôles aux frontières que les discours sur la région frontalière révèlent les divergences les plus marquées. La posture la plus neutre vient d'une famille allemande déclarant avoir peu de liens sociaux avec le pays voisin, bien qu'y possédant un terrain où elle passe ses week-ends [DE_5_PD]. Si une certaine critique transparaît dans le discours du père, la libre circulation y est néanmoins perçue comme une évidence. En revanche, dans les familles franco-allemandes et parmi les personnes investies dans la coopération transfrontalière, la frontière prend une dimension bien plus symbolique. Elle devient un marqueur identitaire, et le discours peut alors se charger d'une forte charge émotionnelle.

[DE_5_PD] Alors je suis tout à fait honnête, la frontière ouverte a effectivement ses avantages. Oui, elles ont aussi des inconvénients, mais comme je l'ai dit, surtout dans cette région, je voudrais vraiment pas m'en passer.

[DE_3_MD] Mais très honnêtement, dans l'ensemble, c'est pas une atmosphère agréable. [...] Avant, tout était libre et on faisait des allers-retours, et puis on se rend compte que là il y a la frontière. C'est pas comme ça qu'un sentiment d'appartenance se fait sentir.

[FR_4_MF] Et puis moi je suis une pro-européenne, c'est évident. Pour moi, c'est une évidence. Réfléchissons aux frontières extérieures si on veut, mais pas aux frontières intérieures.

[FR_2_PF] C'est un endroit où les gens se sont fait la guerre vraiment trois fois de suite. Et vous, vous marchez dans la forêt et vous passez d'un côté à l'autre, vous traversez la frontière tous les jours. C'est important de l'apprécier et de savoir que c'est très précieux. Pour moi, c'est très important. Et je trouve, par rapport à ça, il y a des gens qui disent que c'est super de vivre à la mer parce qu'on voit le... Mais moi, je trouve, traverser, passer à côté des étoiles européennes tous les jours, plusieurs fois, moi, ça ouvre l'esprit aussi. [...]

[FR_2_EFD] On en est quand même conscients. On sait que c'est pas toujours comme ça. Et c'est cool que maintenant, on puisse profiter des deux, ou même de l'Europe en général.

[FR_2_MD] [...] Je trouve quand même phénoménal, c'est la première fois depuis l'humanité que des pays s'unissent pour construire quelque chose. Il faut pas le perdre. Moi, je suis prête pour une Europe fédérale, une Europe forte, qui va dans le même sens, que ce soit au niveau politique étrangère, défense, économie, logique, sociale.

À l'inverse, dans les trois familles se déclarant proches du RN, on plébiscite unanimement la décision allemande d'avoir réintroduit les contrôles provisoires aux frontières du pays. Conformément au positionnement des députés RN dans la région, on y voit un exemple à suivre pour la France afin de renforcer la sécurité sur le territoire national. Dans ces discours, ce n'est pas la libre circulation qui est considérée comme allant de soi, mais bien la présence de contrôles aux frontières – qui, d'après les récits dans ces familles, semblent rarement concernées au quotidien.

[FR_8_MF] Moi personnellement j pense que l'ouverture des frontières ça a été euh... une bêtise, une erreur. C'est normal. J'veux dire, quand vous avez à traverser un pays, c'est normal que vous soyez contrôlés. Et puis ça éviterait aussi justement que certaines personnes ramènent tout ce qu'elles veulent ici. J'veux dire, des armes, des choses comme ça, de la drogue...

[FR_7_EF] Ben moi je trouve ça normal. Je trouve que ça devrait être en France aussi. [...] Ouais, je trouve que c'est bien. Ça limiterait beaucoup de choses. Rien que... des kidnappings. Je trouve que ça ca limiterait parce que les gens se diraient 'ah

ouais.. y a contrôle aux frontières, y a pas de possibilités'. [...] Il devrait y en avoir plus, en France... Dans tous les pays en fait. Et même plus dur qu'en Allemagne.

[FR_6_EF] Oui, là, comme c'est là actuellement, où ils regardent les pièces d'identité de tout le monde quand c'est dans les bus, je trouve ça bien, juste niveau sécurité. [...] On a un petit peu peur de tout le monde, on a peur de son voisin. [...] Et maintenant, je me dis, ces gens-là, s'ils sont là, ils ont été fouillés, ça a été vérifié, au moins la surface, on n'a pas creusé mais la surface a été vérifiée, du coup normalement j'ai aucun souci à me faire.

Les témoignages recueillis en Sarre-Moselle montrent à quel point les expériences de la frontière, et plus encore les représentations qui y sont associées, divergent d'un individu à l'autre, y compris au sein d'un même espace transfrontalier. Ces perceptions sont façonnées par les trajectoires personnelles, les histoires familiales, mais aussi par les orientations politiques des personnes interrogées. D'un côté, certaines familles franco-allemandes expriment une conscience aiguë du caractère exceptionnel du projet européen, vécu comme un facteur de paix et de rapprochement, et ressentent avec inquiétude le rétablissement des contrôles aux frontières – dans lequel le maire de Sarrebruck voit le « symbole d'un partenariat dysfonctionnel³¹ ». À l'autre extrémité, des familles proches du RN conçoivent la frontière comme une ligne de protection face aux incertitudes du monde contemporain, et voient dans la libre circulation une anomalie corrigée par le retour des contrôles. Le rapport à la langue joue également un rôle clé : les personnes se déclarant bilingues, y compris parmi les électeurs du RN, valorisent plus volontiers les opportunités offertes par la vie transfrontalière. Ainsi, la frontière apparaît comme un marqueur identitaire fort, tour à tour investi comme un espace à dépasser par les tenants d'une vision européenne, ou à renforcer par ceux qui revendiquent une souveraineté nationale réaffirmée.

31. U. Conradt, courrier au chancelier Olaf Scholz, 24 janvier 2025.

Conclusion

Les régions transfrontalières constituent des bassins de vie, marqués par des interactions quotidiennes, mais aussi par des tensions bien réelles. Les écarts de pouvoir d'achat, qui se traduisent notamment sur les marchés de l'immobilier ou dans l'accès aux services, alimentent les ressentiments et compliquent la cohabitation. Ce contexte nourrit un sentiment de périphérisation qui apparaît comme un terrain favorable aux paroles nationalistes et eurosceptiques. Malgré l'existence d'instances de coopération, de projets conjoints portés par les institutions, les entreprises ou la société civile, la vie transfrontalière ne s'accompagne pas automatiquement d'un sentiment d'appartenance ou d'un projet collectif partagé. Pour y parvenir, des politiques publiques à la fois plus ambitieuses et mieux coordonnées – entre la France et l'Allemagne, mais aussi entre le niveau local/régional et l'État central –, sont nécessaires :

- **Faire du transfrontalier une priorité politique.** Les autorités des deux pays doivent reconnaître l'importance stratégique des régions frontalières pour l'avenir européen. Si la pandémie a permis une prise de conscience partielle, celle-ci reste insuffisante. Trop souvent, dans les capitales, ces enjeux sont perçus comme secondaires ou purement régionaux – comme en témoigne la réintroduction périodique des contrôles aux frontières. Les questions transfrontalières doivent être intégrées pleinement à la politique européenne, ce qui suppose un dialogue renforcé entre les acteurs régionaux et nationaux, qui bien souvent agissent dans des cercles distincts. De même, un travail de lobbying s'impose dans les capitales, auquel pourrait contribuer – parmi d'autres acteurs – le Comité franco-allemand de coopération transfrontalière aux côtés de l'Assemblée parlementaire franco-allemande.
- **Lever les obstacles du quotidien.** Des outils existent, tant au niveau bilatéral qu'européen – à l'image du règlement *BRIDGEforEU* – pour identifier et surmonter les blocages. Mais encore faut-il les utiliser et reconnaître ces obstacles comme tels. Comme on l'a vu, les recommandations concrètes pour lever ces obstacles dans le quotidien de la population ne manquent pas. Aujourd'hui, il ne s'agit plus seulement d'analyser, mais de passer à l'action sur les points les plus urgents, notamment en matière de mobilité. L'exemple de l'indemnisation du chômage partiel (*Kurzarbeitergeld*) montre que des avancées sont possibles. Sans aller jusqu'à mentionner une clause d'expérimentation, le traité d'Aix-la-Chapelle permet déjà des dérogations juridiques et administratives. Celles-ci sont encore bien

trop peu utilisées, alors qu'elles incarnent précisément l'esprit d'innovation d'un « laboratoire européen ».

- **Renforcer les liens entre les citoyens.** Créer davantage de liens entre les populations frontalières est indispensable pour réduire tensions et incompréhensions. Outre les échanges de jeunes, un classique de la coopération franco-allemande, la mise en place de formats participatifs – comme des conventions citoyennes transfrontalières – pourrait favoriser un dialogue plus large. Cela étant, il reste un obstacle de taille : la langue. Le recul continu du français en Allemagne, et plus encore de l'allemand en France, freine les interactions, y compris dans les zones frontalières. L'enjeu est clair : seule une véritable rencontre entre les populations, fondée sur des échanges et une reconnaissance mutuelle, permettra de faire émerger une véritable gouvernance transfrontalière et, peut-être, un imaginaire européen partagé.

Les dernières publications du Cerfa

- P. Maurice, [Relancer le partenariat franco-allemand ? Les ambitions du Conseil des ministres franco-allemand - Enjeux d'un leadership conjoint en Europe](#), *Éditoriaux de l'Ifri*, août 2025
- A. Lechevalier, [Les politiques sociales en Allemagne. Bilan de la coalition "feu tricolore" et perspectives du nouveau gouvernement](#), *Notes du Cerfa*, n° 188, juillet 2025
- T. Rühlig, [The "Huawei Saga" in Europe Revisited: German Lessons for the Rollout of 6G](#), *Notes du Cerfa*, n° 187, juin 2025 (disponible en anglais)
- J. Ross, N. Téterchen, [La brigade franco-allemande et la relance de la défense européenne](#), *Briefing de l'Ifri*, avril 2025 (disponible en français et allemand)
- M. Krpata, [Friedrich Merz et la Zeitenwende 2.0. Une « nouvelle ère » pour les relations transatlantiques ?](#), *Notes du Cerfa*, n° 186, mars 2025 (disponible en français et allemand)
- J. Süß, [Après les élections : l'Allemagne en quête d'une stabilité ébranlée ?](#), *Briefing de l'Ifri*, mars 2025
- A. Lensing, [Les Verts allemands comme parti de rassemblement. La fin d'une illusion ?](#), *Notes du Cerfa*, n° 185, février 2025



27 rue de la Procession 75740 Paris cedex 15 – France

Ifri.org